

2021 DFPE 181 Subvention (150 000 €) et convention avec l'association « Centre de réadaptation psychothérapique » (CEREP) (9^e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 12 rue Carlos Fuentes (14^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Centre de réadaptation psychothérapique » (CEREP) créée en 1964, a pour objet l'application des techniques médicales, psychologiques et pédagogiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation.

Par délibération du 9 décembre 2019, le conseil d'administration de l'association a approuvé la création d'un multi accueil à vocation thérapeutique. Le multi-accueil sera conçu pour accueillir 25 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans, dont la moitié des places sera réservée à l'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre autistique .

La crèche « Ombrelle » d'une superficie totale de 600 m², dont 213 m² dédiés aux enfants avec un jardin aménagé de 38 m², s'organisera autour de deux unités de vie « bébés-moyens » situées au rez-de-chaussée et d'une unité de vie pour les grands située au R+1 ainsi que des bureaux destinés aux professionnels pour l'accueil des familles.

Afin de mener à bien ce projet, l'association a sollicité l'aide financière de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ainsi que de la Ville de Paris.

Le coût global de l'opération est de 1 368 000 euros. Une part du financement est apportée par la SCI Pomme d'API d'un montant de 788 000€ et une autre par la contribution de l'association CEREP sur ses fonds propres à hauteur de 70 000 euros. Le projet bénéficiera du soutien de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à hauteur de 150 000 € et de celui de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour 210 000 €. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 150 000 €. Cette aide représente 10,97% de l'investissement.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité parisienne, je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association CEREP la convention, ci-jointe, qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 €.

La fiche technique ci-jointe présente l'association et les modalités de réalisation du projet proposé ainsi que le budget prévisionnel afférent.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris